

# REGLEMENT DE LA COURSE « RELAIS DES ENTREPRISES » DU JEUDI 07 OCTOBRE 2021

## Préambule

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roues, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

ORGANISATION GENERALE DU DEPART :

Lieu : Base de loisirs –26200 MONTELIMAR

Le Jeudi 07 Octobre 2021.

Départ : à partir de 18h30 pour le premier relai et tous les ¼ heures pour les concurrents suivants.

Arrivée : Base de loisirs – MONTELIMAR

Distance : Course sur chemins de 5 Km en relai - par équipe de 4 coureurs - chaque participant doit effectuer le parcours de 5 km.

Podiums : 21h

## Protocole sanitaire :

Suite à la parution du Décret no 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret no 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire :

1/Les inscriptions se feront en ligne uniquement.

2/Le retrait des dossards se fera par une seule personne responsable de l'équipe, qui suivra un fléchage déterminé, afin de ne pas croiser d'autres coureurs.

**-Présentation obligatoire du Pass sanitaire et de la CNI des coureurs lors du retrait.**

3/Le port du masque sera obligatoire pour cette démarche.

4/Sur le départ, port du masque obligatoire au départ, et le quitter au bout de quelques centaines de mètres.

5/Remise du masque à l'arrivée jusqu'à la réception du ravitaillement qui sera individualisé dans des sachets, afin de ne pas créer de risque.

6/Lors du repas d'après course, maintenir la distanciation entre les coureurs.

**Ce protocole sanitaire est susceptible d'évoluer.**

**La course se déroulera obligatoirement selon le protocole sanitaire en vigueur le 7 Octobre.**

**Vous pourrez constater l'évolution de ce protocole sur le règlement du site**

**CHRONOSPHERES.**

Du gel hydroalcoolique et des masques seront à disposition sur « le village Course » en cas de besoin.

## Organisateur

La course « Relais des Entreprises » est organisée par la Confédération des PME de la Drôme :

Président : Simon FRANCON Tel : 06.31.79.80.23

Plan de la course est sur le site de la CPME.

Le nombre d'inscriptions est limité à 120 équipes.

## Condition d'âge et capacités physiques

L'épreuve est ouverte pour les catégories d'âge à partir de 18 ans.

Le parcours n'est pas adapté pour nos amis concurrents handisports.

## Protection de l'environnement

Cette course se déroule dans un site Protégé déclaré « Natura 2000 », ce qui implique le respect de l'environnement par tous les participants, ainsi que l'organisateur, qui devra se munir d'un kit en cas de pollution. (Kit anti-pollution).

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille.

## Inscriptions et droits

Les inscriptions se feront uniquement sur le site de la CPME Drôme, par le lien de

CHRONOSPHERE, partenaire en charge des inscriptions et paiements.

Le paiement se fait également en ligne par l'entreprise qui enregistre ses collaborateurs.

Le certificat médical doit être téléchargé sur le site de Chronosphère avec les inscriptions, ou pourra l'être un peu plus tard.

Précision ; Certificat médical obligatoire en cours de validité (moins d'un an à la date de l'épreuve) mentionnant la pratique de la course à pied, y compris en compétition.

Sur Chronosphère, les frais de transaction de 2€ seront à la charge des coureurs.

Aucune inscription ni modification ne sera prise par téléphone.

Possibilité pour les Entreprises d'inscrire plusieurs équipes de 4 coureurs, sans limite.

Possibilité d'inscrire des équipes mixtes.

## Inscription à la course :

Inscription à la course :

Prix d'inscription : 120€ (le prix d'inscription pour une équipe de 4 coureurs)

Ce prix comprend la participation de l'équipe à la course, la remise d'un cadeau et le repas qui suit.

Possibilité pour les accompagnants de s'inscrire pour le repas ; à prévoir au moment de l'inscription.

Tout engagement sera ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Course limitée à 120 équipes de 4 coureurs.

## **PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE !!!**

## Certificats médicaux

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement présenter la photocopie de la licence 2020/2021. Les coureurs non licenciés FFA, Français ou étrangers, devront présenter l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition (mention obligatoire), datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Attention, la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

## Retrait des dossards

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par quatre épingles, seul endroit prévu pour l'enregistrement automatique des données sur le temps de parcours. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Les dossards seront retirés sur le « village course » installé à la base de loisirs, à côté du départ **le Jeudi 07 octobre 2021 de 16h à 18h.**

Les puces qui ne sont pas restituables sont fixées sur les dossards par la Société de Chronométrage- ne pas les enlever.

**-Présentation obligatoire du Pass sanitaire et de la CNI des coureurs lors du retrait.**

## Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la « course Relais des Entreprises ». Ce contrat a été pris auprès de la compagnie : GROUPAMA selon l'attestation de responsabilité civile du concernant spécifiquement la course du Jeudi 07 octobre 2021.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## Accompagnateur

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

## Ravitaillement

Chacun gère son propre ravitaillement liquide pendant la course.

Dans le cadre du protocole sanitaire (actuel au 30/06/2021) un ravitaillement individualisé sera remis à l'arrivée à chaque participant.

## Signalisation

Rubalise, signaleurs sur le parcours.

Service médical

Assuré par La CROIX BLANCHE, sans médecin.

## Sécurité

La sécurité de la course sera assurée par l'organisation, en ce qui concerne le jalonnement sur le circuit, ainsi que par la Police Municipale, et la Police Nationale pour l'aspect Sécurité « vigie Pirate ». La course sera clôturée par un coureur du SCAP Montélimar, partenaire de l'organisateur de la course, qui fermera cette épreuve dans un temps maximum de 2h. Tous les coureurs devront avoir terminé cette course dans ce temps maximum.

## Sanitaires

Plusieurs blocs sanitaires sont à disposition des participants sur le lieu de course.

## Annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante.

## Récompenses

Seuls les concurrents présents pourront prétendre aux récompenses. Les lots ne pourront pas être cumulés.

Classement Scratch :

– les 3 meilleures équipes (moyenne des temps cumulés des 4 concurrents). Autres récompenses :  
Récompense à l'équipe qui aura le meilleur déguisement (déterminé par les organisateurs de la course).

## Contrôle antidopage

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

## Utilisation d'image

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Défi Inter-Entreprises de Montélimar, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Défi Inter-Entreprises, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

## CONCLUSION / Acceptation du règlement

L'entreprise et ses collaborateurs inscrits à la « course Inter-Entreprises Sud Drôme », attestent qu'ils ont pris connaissance du présent règlement 2021 et qu'ils s'engagent à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.



CPME 26

Technoparc des Hautes Faventines- 7 rue Jean Bertin 26000 Valence

Tél. 04 75 78 02 32 – 06 49 23 30 40



contact@cpmedrome.fr – [www.cpmedrome.fr](http://www.cpmedrome.fr)